

# Comment lutter contre le chômage ?

**Chômage** : situation d'un individu sans emploi, qui en recherche un, en étant disponible pour l'occuper. Voir les définitions différentes du BIT (Insee) et de Pôle emploi.

**Chômage conjoncturel** : chômage consécutif aux variations de la conjoncture, c'est à dire de l'activité économique à court terme.

**Chômage structurel** : chômage lié aux rigidités du marché du travail liées au degré de protection de l'emploi

**Chômage frictionnel** : chômage consécutif aux délais d'ajustement entre offre et demande de travail.

**Chômage classique** : chômage lié à un coût du travail trop élevé par rapport à la productivité du travail des personnes au chômage.

**Taux de chômage** : rapport, exprimé en %, entre le nombre de chômeurs et la population active.

**Sous-emploi** : situation des personnes à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler plus, ou des personnes en chômage partiel.

**Taux d'emploi** : rapport (exprimé en %) entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus en âge de travailler. Il peut être calculé pour une tranche d'âge, ou une catégorie d'individus en particulier

**Appariement** : Adéquation de l'offre et la demande de travail

**Frictions** : délais nécessaires pour trouver un emploi ou pour pourvoir un poste

**Règles de protection de l'emploi** : ensemble des règles qui visent à préserver les salariés de la perte de leur emploi.

**Rigidités du marché du travail** : ensemble des institutions qui empêchent la flexibilité du marché du travail.

**Flexibilisation du marché du travail** : ensemble des mesures permettant aux entreprises de mieux adapter leur production aux évolutions de leur environnement économique. La flexibilisation peut être salariale (par exemple absence de salaire minimum), quantitative (par exemple facilitation des embauches et licenciements) ou qualitative (par exemple politiques de formation des salariés)

**Marché du travail** : marché sur lequel se rencontrent l'offre de travail (qui émane des actifs) et la demande de travail (émanant des unités productives), aboutissant à la formation d'un prix : le salaire.

**Salaire minimum** : Salaire fixé réglementairement par les autorités publiques à un niveau au-dessous duquel il n'est pas possible de rémunérer un salarié (en France : le SMIC, salaire minimum interprofessionnel de croissance).

**Salaire d'efficience** : niveau de salaire plus élevé que le salaire d'équilibre du marché qui incite les salariés à augmenter leur productivité et permet de conserver ou attirer les salariés les plus efficaces.

**Coût du travail** : Coût total supporté par un employeur lorsqu'il rémunère un salarié, constitué du salaire net et des cotisations sociales salariales et patronales qu'il verse à la sécurité sociale.

**Asymétries d'informations** : situation dans laquelle l'un des partenaires d'un échange dispose d'informations utiles que les autres n'ont pas.

**Salaire** : rémunération du travail des actifs salariés.

**Politiques macroéconomiques** : Politiques conjoncturelles visant à réguler l'activité économique à court terme en agissant sur les grands agrégats.

**Politique budgétaire** : Mesure de politique économique conjoncturelle menant des objectifs macroéconomiques par les leviers de dépense ou/et de recette publiques (Prélèvements obligatoires).

**Politique monétaire** : Mesure de politique économique conjoncturelle menant des objectifs macroéconomiques en utilisant principalement les taux d'intérêt (taux d'intérêt directeur de la Banque centrale).

**Politiques de flexibilisation** : politiques visant à réduire les rigidités du marché du travail pour mieux ajuster l'emploi à la conjoncture économique.

**Politiques de formation** : politiques visant à améliorer l'adéquation entre la qualification des individus et celle des emplois.